

Offre Publique d'Acquisition Conditionnelle

par la société anonyme



Société d'Investissement à Capital Fixe Immobilière (Sicafi) de droit belge

Siège social:

Boulevard de la Woluwe 58

B-1200 Bruxelles

Registre des personnes morales (numéro d'entreprise): 0426.184.049

portant sur toutes les actions de capitalisation et de distribution de



Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit luxembourgeois

Siège social:

69, route d'Esch

L-1470 Luxembourg

RCS Luxembourg B 28872

Prix offert:	(i) par action de capitalisation (code ISIN LU0006275696, code commun 1200763): un paiement en espèces de 794,80 EUR; (ii) par action de distribution (coupon n° 20 et suivants attachés) (Code ISIN LU0006275720, code commun 1200771): un paiement en espèces de 282,47 EUR.
Délai:	L'offre pourra être acceptée pendant les heures bancaires normales du 26 juin 2007 au 27 juillet 2007 inclus à 16h00 (heure de Bruxelles et Luxembourg).
Condition:	L'offre est soumise à la condition suspensive que le nombre des actions IMMO-CROISSANCE apportées à l'offre soit tel qu'à l'issue de l'offre, COFINIMMO détienne au moins 51% du total des droits de vote dans le capital d'IMMO-CROISSANCE. Cette condition est la seule condition de l'offre. Cette condition est stipulée au seul bénéfice de COFINIMMO qui se réserve le droit d'y renoncer. La décision de COFINIMMO à cet égard sera annoncée dans le communiqué de presse dans lequel les résultats de l'Offre seront publiés.
Retrait obligatoire et cotation boursière	(i) Réouverture de l'offre et radiation de la cotation sur les marchés réglementés L'Offre sera rouverte au cas où COFINIMMO acquerrait au moins 33 1/3 % du total des droits de vote dans le capital d'IMMO-CROISSANCE à l'issue de l'Offre, aux mêmes conditions que l'Offre. Si à l'issue de l'Offre (ou de la réouverture de l'Offre), COFINIMMO détient 80 % au moins des droits de vote dans le capital d'IMMO-CROISSANCE, elle se réserve la faculté de solliciter, lorsque les résultats définitifs seront connus, le retrait des actions IMMO-CROISSANCE des marchés réglementés opérés par Euronext Bruxelles et par la Bourse de Luxembourg, sous réserve de l'approbation éventuelle des autorités compétentes. (ii) Retrait obligatoire Si, à l'issue de l'Offre ou de sa réouverture éventuelle, la participation de COFINIMMO est au moins égale aux seuils prévus par l'article 15 de la Loi luxembourgeoise du 19 mai 2006 concernant les offres publiques d'acquisition, il sera procédé conformément à la disposition visée au retrait obligatoire des actions restantes. Si à l'issue de l'Offre ou de sa réouverture éventuelle, il apparaît que la participation de COFINIMMO est au moins égale aux seuils prévus par l'article 16 de la Loi luxembourgeoise du 19 mai 2006 concernant les offres publiques d'acquisition, les détenteurs des actions non apportées à l'Offre peuvent exiger de COFINIMMO le rachat obligatoire de leurs actions aux conditions prévues par ladite disposition.

Les acceptations peuvent être déposées sans frais auprès de

au Grand-Duché de Luxembourg

en Belgique



ou auprès de ces établissements à l'intervention de tout autre intermédiaire financier. Les frais éventuellement réclamés par cet intermédiaire seront à charge du vendeur.

Le public peut se procurer le prospectus auprès de Dexia Banque Internationale à Luxembourg (Tél : 045 90 42 81 au Grand-Duché de Luxembourg et de Dexia Banque (Tél : 0800.92.200) en Belgique ou dans les agences de Dexia Banque en Belgique et Dexia Banque Internationale à Luxembourg au Grand-Duché de Luxembourg. Le texte du prospectus sera également accessible, à titre strictement informatif, sur l'Internet, à l'adresse www.dexiainvestor.be ainsi que sur le site web de Cofinimmo à l'adresse internet suivante: www.cofinimmo.com, sous la rubrique «Investor relations».